

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DU 29 AVRIL 2026**

Le mercredi vingt-neuf avril deux-mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Wolfisheim s'est rassemblé en la Maison Commune sous la présidence de Monsieur Eric AMIET, Président, pour la tenue d'une séance ordinaire à la suite de la convocation adressée par M. le Président le mercredi quinze avril deux-mille vingt-six.

Les membres délégués du Conseil Municipal : M. Eric AMIET, Président, M. Bernard MERTZ, Mme Martine ROSSIGNOL, M. Serge RUOS, Mme Christelle HUSS, Mme Françoise CARBIENER, Mme Christiane BOMBARDIER, Mme Yasmine FREUDL, Mme Céline HADJ SASSI

Personnes extérieures au Conseil Municipal : Mme Clara KOELL, Mme Evelyne GINTER-MEHN, Mme Josée BECHET-ZILLIOX, M. Robert BAILLY, M. Alain ROURE, M. Gérard LOTZ, Mme Marie-Claude STREITH, M. Joël KEHREN

Absents excusés et représentés :

Absents excusés et non représentés :

Absents :

-----

**Point 01/2026 : Election du Vice-président du Centre Communal d'Action Sociale**

**Vu** le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-18 ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2026 élisant les membres du CCAS ;

**Vu** l'arrêté municipal du 7 avril 2026 nommant les membres du CCAS ;

Le maire, président du CCAS, expose au conseil d'administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un vice-président. Il demande aux candidats à ce poste de se déclarer.

Est candidat : M. Bernard MERTZ

|                                                |
|------------------------------------------------|
| Envoyé en préfecture le 30/04/2026             |
| Reçu en préfecture le 30/04/2026               |
| Publié le                                      |
| ID : 067-266700897-20260429-DELCCAS290426VP-DE |

Le conseil d'administration procède à l'élection du vice-président au scrutin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 17
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 17
- Majorité absolue : 9

Candidat déclaré :

- M. Bernard MERTZ : 17

**M. Bernard MERTZ est proclamé Vice-Président du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Wolfisheim.**

Fait et délibéré les  
Jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Eric AMIET



La Secrétaire de Séance,  
Céline HADJ-SASSI



Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 067-266700897-20260429-DELCCAS290426VP-DE

**Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DU 29 AVRIL 2026**

Le mercredi vingt-neuf avril deux-mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Wolfisheim s'est assemblé en la Maison Commune sous la présidence de Monsieur Eric AMIET, Président, pour la tenue d'une séance ordinaire à la suite de la convocation adressée par M. le Président le mercredi quinze avril deux-mille vingt-six.

Les membres délégués du Conseil Municipal : M. Eric AMIET, Président, M. Bernard MERTZ, Vice-Président, Mme Martine ROSSIGNOL, M. Serge RUOS, Mme Christelle HUSS, Mme Françoise CARBIENER, Mme Christiane BOMBARDIER, Mme Yasmine FREUDL, Mme Céline HADJ SASSI

Personnes extérieures au Conseil Municipal : Mme Clara KOELL, Mme Evelyne GINTER-MEHN, Mme Josée BECHET-ZILLIOX, M. Robert BAILLY, M. Alain ROURE, M. Gérard LOTZ, Mme Marie-Claude STREITH, M. Joël KEHREN

Absents excusés et représentés :

Absents excusés et non représentés :

Absents :

-----

**Point 02/2026 : Règlement budgétaire et financier**

**Vu** l'article L 1612-30 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** le projet de règlement budgétaire et financier,

**Considérant** qu'un règlement budgétaire et financier doit impérativement avoir été adopté avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement,

**Considérant** que sont exemptés de cette obligation les communes et les groupements de moins de 3 500 habitants ainsi que leurs établissements publics n'adoptant la gestion pluriannuelle des crédits.

**Considérant** que le règlement budgétaire et comptable doit obligatoirement prévoir :

- les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement y afférents, et notamment les règles relatives à la caducité et à l'annulation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement ;
- les modalités d'information du conseil sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice ;

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 067-266700897-20260429-DELCCAS290426RB-DE

***Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.***

**Considérant** que le règlement peut aussi préciser les modalités de report des crédits de paiement afférents à une autorisation de programme, dans les cas et conditions fixés par arrêté conjoint du ministre chargé des collectivités territoriales et du ministre chargé du budget.

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le règlement budgétaire et financier tel qu'annexé à la présente délibération.
- **HABILITE** le Président à suivre la bonne exécution de ce règlement.

Fait et délibéré les  
Jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Eric AMIET



La Secrétaire de Séance,  
Céline HADJ-SASSI



Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 067-266700897-20260429-DELCCAS290426RB-DE

***Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.***

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DU 29 AVRIL 2026**

Le mercredi vingt-neuf avril deux-mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Wolfisheim s'est assemblé en la Maison Commune sous la présidence de Monsieur Eric AMIET, Président, pour la tenue d'une séance ordinaire à la suite de la convocation adressée par M. le Président le mercredi quinze avril deux-mille vingt-six.

Les membres délégués du Conseil Municipal : M. Eric AMIET, Président, M. Bernard MERTZ, Vice-Président, Mme Martine ROSSIGNOL, M. Serge RUOS, Mme Christelle HUSS, Mme Françoise CARBIENER, Mme Christiane BOMBARDIER, Mme Yasmine FREUDL, Mme Céline HADJ SASSI

Personnes extérieures au Conseil Municipal : Mme Clara KOELL, Mme Evelyne GINTER-MEHN, Mme Josée BECHET-ZILLIOX, M. Robert BAILLY, M. Alain ROURE, M. Gérard LOTZ, Mme Marie-Claude STREITH, M. Joël KEHREN

Absents excusés et représentés :

Absents excusés et non représentés :

Absents :

-----

**Point 03/2026 : Débat d'Orientation budgétaire 2026**

Monsieur le Président rappelle les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire.

La tenue d'un débat sur les orientations budgétaires (DOB) est une obligation légale pour les communes de 3 500 habitants et plus et les groupements comportant une commune de 3 500 habitants et plus (CGCT, art. L1612-26 et L 2312-1). Cette obligation concerne également les établissements publics administratifs ainsi que les établissements publics industriels et commerciaux rattachés aux précédentes collectivités territoriales et établissements publics, à savoir : CCAS, caisse des écoles, office de tourisme communal et intercommunal...

Ce débat concerne tant le budget principal que les budgets annexes. Il a pour objectif d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité. Son organisation constitue une formalité substantielle destinée à préparer le débat budgétaire et à donner aux élus, en temps utile, les informations nécessaires pour leur permettre d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget primitif.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ce rapport doit comporter les orientations budgétaires, et en cas de nécessité les engagements pluriannuels envisagés ainsi que des informations sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus. Ce rapport donne lieu à un débat dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Ce débat est acté par une délibération spécifique. Cette délibération, ainsi que le rapport doivent être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 067-266700897-20260429-DELCCAS290426DO-DE

***Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à com***

**Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-26 et L 2312-1,**

**Vu les explications du Président,**

**Vu le rapport joint à la présente délibération,**

**Le conseil d'administration :**

- a discuté sur les bases du rapport présenté,
- a débattu des orientations budgétaires.

Fait et délibéré les  
Jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Eric AMIET



La Secrétaire de Séance,  
Céline HADJ-SASSI



Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 067-266700897-20260429-DELCCAS290426DO-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DU 29 AVRIL 2026**

Le mercredi vingt-neuf avril deux-mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Wolfisheim s'est assemblé en la Maison Commune sous la présidence de Monsieur Eric AMIET, Président, pour la tenue d'une séance ordinaire à la suite de la convocation adressée par M. le Président le mercredi quinze avril deux-mille vingt-six.

Les membres délégués du Conseil Municipal : M. Eric AMIET, Président, M. Bernard MERTZ, Vice-Président, Mme Martine ROSSIGNOL, M. Serge RUOS, Mme Christelle HUSS, Mme Françoise CARBIENER, Mme Christiane BOMBARDIER, Mme Yasmine FREUDL, Mme Céline HADJ SASSI

Personnes extérieures au Conseil Municipal : Mme Clara KOELL, Mme Evelyne GINTER-MEHN, Mme Josée BECHET-ZILLIOX, M. Robert BAILLY, M. Alain ROURE, M. Gérard LOTZ, Mme Marie-Claude STREITH, M. Joël KEHREN

Absents excusés et représentés :

Absents excusés et non représentés :

Absents :

**Point 04/2026 : Compte Financier Unique 2025**

Le budget du CCAS ne comporte qu'une section de fonctionnement.

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** le Compte Financier Unique 2025 du CCAS de Wolfisheim ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de l'entité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** les éléments susvisés ;

**Considérant** que Monsieur Le Président, Eric Amiet, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence au Vice-Président, pour le vote du Compte Financier Unique.

Le Conseil d'Administration est appelé à se prononcer sur le compte Financier Unique de l'année 2025.

En annexe, il dispose de la maquette du CFU 2025

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 067-266700897-20260429-DELCCAS290426CF-DE

***Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.***

## FONCTIONNEMENT

| Dépenses                              |                    | Recettes                              |                    |
|---------------------------------------|--------------------|---------------------------------------|--------------------|
|                                       | Réalisé 2025       |                                       | Réalisé 2025       |
| 11 Charges à caractère général        | 40 906,14 €        | 2 Excédents de fonctionnement reporté |                    |
| 12 Charges de personnel               | 0,00 €             | 74 Dotations et participations        | 34 900,00 €        |
| 65 Autres charges de gestion courante | 440,00 €           | 77 Produits exceptionnels             | 4 713,00 €         |
| <b>Total</b>                          | <b>41 346,14 €</b> | <b>Total</b>                          | <b>39 613,00 €</b> |

### Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le CFU 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes relatifs.

Fait et délibéré les  
Jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Eric AMJET



La Secrétaire de Séance,  
Céline HADJ-SASSI



Envoyé en préfecture le 30/04/2026  
Reçu en préfecture le 30/04/2026  
Publié le  
ID : 067-266700897-20260429-DELCCAS290426CF-DE

**Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DU 29 AVRIL 2026**

Le mercredi vingt-neuf avril deux-mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Wolfisheim s'est assemblé en la Maison Commune sous la présidence de Monsieur Eric AMIET, Président, pour la tenue d'une séance ordinaire à la suite de la convocation adressée par M. le Président le mercredi quinze avril deux-mille vingt-six.

Les membres délégués du Conseil Municipal : M. Eric AMIET, Président, M. Bernard MERTZ, Vice-Président, Mme Martine ROSSIGNOL, M. Serge RUOS, Mme Christelle HUSS, Mme Françoise CARBIENER, Mme Christiane BOMBARDIER, Mme Yasmine FREUDL, Mme Céline HADJ SASSI

Personnes extérieures au Conseil Municipal : Mme Clara KOELL, Mme Evelyne GINTER-MEHN, Mme Josée BECHET-ZILLIOX, M. Robert BAILLY, M. Alain ROURE, M. Gérard LOTZ, Mme Marie-Claude STREITH, M. Joël KEHREN

Absents excusés et représentés :

Absents excusés et non représentés :

Absents :

-----

**Point 05/2026 : Affectation du résultat 2025**

Après avoir adopté le compte financier unique pour l'année 2025,

**Vu** les articles L1612-32 et R1612-52 du code général des collectivités territoriales ;

**Considérant** que le résultat déficitaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

La délibération d'affectation prise par la collectivité territoriale est produite à l'appui de la décision budgétaire de reprise de ce résultat.

La section de fonctionnement du budget fait apparaître un résultat cumulé déficitaire sur 2025 de 14 536.32 €.

Il est constitué du résultat de l'exercice 2025 (- 1733.14 €) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent (+ 16 269.46 €).

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 067-266700897-20260429-DELCCAS290426AR-DE

***Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.***

Il est demandé au Conseil d'Administration d'adopter l'affectation du résultat comme suit :

**Article 002 Résultat d'exploitation reporté : 14 536.32 €**

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **AUTORISE** l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2025 sur l'exercice 2026 selon les modalités ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous actes relatifs.

Fait et délibéré les  
Jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Eric AMIET



La Secrétaire de Séance,  
Céline HADJ-SASSI



Envoyé en préfecture le 30/04/2026  
Reçu en préfecture le 30/04/2026  
Publié le  
ID : 067-266700897-20260429-DELCCAS290426AR-DE

**Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DU 29 AVRIL 2026**

Le mercredi vingt-neuf avril deux-mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Wolfisheim s'est assemblé en la Maison Commune sous la présidence de Monsieur Eric AMIET, Président, pour la tenue d'une séance ordinaire à la suite de la convocation adressée par M. le Président le mercredi quinze avril deux-mille vingt-six.

Les membres délégués du Conseil Municipal : M. Eric AMIET, Président, M. Bernard MERTZ, Vice-Président, Mme Martine ROSSIGNOL, M. Serge RUOS, Mme Christelle HUSS, Mme Françoise CARBIENER, Mme Christiane BOMBARDIER, Mme Yasmine FREUDL, Mme Céline HADJ SASSI

Personnes extérieures au Conseil Municipal : Mme Clara KOELL, Mme Evelyne GINTER-MEHN, Mme Josée BECHET-ZILLIOX, M. Robert BAILLY, M. Alain ROURE, M. Gérard LOTZ, Mme Marie-Claude STREITH, M. Joël KEHREN

Absents excusés et représentés :

Absents excusés et non représentés :

Absents :

**Point 06/2026 : Budget primitif 2026**

Le Conseil d'Administration est appelé à se prononcer sur le budget primitif pour l'année 2026.

Le budget du CCAS ne comporte qu'une section de fonctionnement.

En annexe, le Conseil d'Administration dispose de la maquette budgétaire 2026.

| FONCTIONNEMENT                        |             |                                       |             |
|---------------------------------------|-------------|---------------------------------------|-------------|
| Dépenses                              |             | Recettes                              |             |
|                                       | BP 2026     |                                       | BP 2026     |
| 11 Charges à caractère général        | 38 037,00 € | 2 Excédents de fonctionnement reporté | 14 536,32 € |
| 12 Charges de personnel               | 0,00 €      | 74 Dotations et participations        | 0,00 €      |
| 65 Autres charges de gestion courante | 8 500,00 €  | 75 Subventions                        | 30 000,00 € |
|                                       |             | 77 Produits exceptionnels             | 2 000,68 €  |
| Total                                 | 46 537,00 € | Total                                 | 46 537,00 € |

Envoyé en préfecture le 30/04/2026  
Reçu en préfecture le 30/04/2026  
Publié le  
ID : 067-266700897-20260429-DELCCAS290426BP-DE

***Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.***

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **ADOpte** le budget primitif 2026,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes relatifs.

Fait et délibéré les  
Jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Eric AMIET



La Secrétaire de Séance,  
Céline HADJ-SASSI



Envoyé en préfecture le 30/04/2026  
Reçu en préfecture le 30/04/2026  
Publié le  
ID : 067-266700897-20260429-DELCCAS290426BP-DE

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**  
**DU 29 AVRIL 2026**

Le mercredi vingt-neuf avril deux-mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Wolfisheim s'est rassemblé en la Maison Commune sous la présidence de Monsieur Eric AMIET, Président, pour la tenue d'une séance ordinaire à la suite de la convocation adressée par M. le Président le mercredi quinze avril deux-mille vingt-six.

Les membres délégués du Conseil Municipal : M. Eric AMIET, Président, M. Bernard MERTZ, Vice-Président, Mme Martine ROSSIGNOL, M. Serge RUOS, Mme Christelle HUSS, Mme Françoise CARBIENER, Mme Christiane BOMBARDIER, Mme Yasmine FREUDL, Mme Céline HADJ SASSI

Personnes extérieures au Conseil Municipal : Mme Clara KOELL, Mme Evelyne GINTER-MEHN, Mme Josée BECHET-ZILLIOX, M. Robert BAILLY, M. Alain ROURE, M. Gérard LOTZ, Mme Marie-Claude STREITH, M. Joël KEHREN

Absents excusés et représentés :

Absents excusés et non représentés :

Absents :

-----

**Point 07/2026 : Organisation d'une sortie de printemps – fixation de la participation financière des usagers**

Dans le cadre de son programme d'animations culturelles 2025/2026 à destination des seniors de la commune, le Centre communal d'action sociale (CCAS) prévoit l'organisation d'une sortie de printemps le **mardi 26 mai 2026**.

Cette sortie comprendra :

- la visite du Musée des Métiers du Bois et du Patrimoine de Lapoutroie,
- un déjeuner au restaurant avec un menu marcaire,
- ainsi qu'une visite guidée d'une fromagerie.

Un bus de 53 places sera affrété, dont 3 accompagnants du CCAS. Le coût total de la sortie pour 53 personnes s'élèverait à environ 3 765 €, comprenant les visites, le transport et les repas avec formule boissons.

Il est proposé de fixer une participation financière des bénéficiaires à **45 € par personne**.

Le CCAS assurera la prise en charge du transport ainsi qu'une partie des frais liés au repas et aux visites, soit un reste à charge d'environ 1 500 €.

La participation sera encaissée par le biais de la **régie de recettes du CCAS**.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 067-266700897-20260429-DELCCAS290426OR-DE

***Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.***

Conformément aux règles applicables aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics, et notamment aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, **les recettes perçues par l'intermédiaire d'une régie doivent être préalablement autorisées et encadrées par une délibération de l'organe délibérant.**

En effet :

- une régie de recettes ne peut encaisser que des recettes dont la nature et le montant ont été expressément fixés par une décision du conseil d'administration ;
- la fixation d'un tarif constitue une décision relevant de la compétence de l'organe délibérant ;
- cette formalisation préalable garantit la sécurité juridique et comptable des opérations de recouvrement.

Ainsi, la participation demandée aux usagers ne peut être mise en œuvre qu'après adoption d'une délibération en fixant expressément le montant.

**Le conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **fixe** la participation financière des usagers à 45 € par personne,
- **autorise** le Président à signer les documents nécessaires à l'organisation de cette sortie.

Fait et délibéré les  
Jours, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Président,  
Eric AMJET



La Secrétaire de Séance,  
Céline HADJ-SASSI



Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 067-266700897-20260429-DELCCAS290426OR-DE

***Délibération publiée sur le site internet de la commune, sous un mois, à compter de la date de la Séance.***